

# CERTIFICAT

Le soussigné, Max HAHN, bourgmestre p.s.d. de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 6 octobre 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 11 / 2015

Objet de l'autorisation : Agrandissement de la cave à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Paulo Dias  
132, route de Luxembourg  
L-4973 Dippach

Localisation de la construction : 132, route de Luxembourg  
L-4973 Dippach  
Num.cad. 838 / 1729  
Sect. A de Dippach  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



Le bourgmestre p.s.d.,  
Max HAHN

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**